

Dénomination : A F R
N° Gestion : 1991B01231 - N° Identification : 379873300
Dépôt N° . 14640 du 29/12/2011
Acte N° : 1/2 Procès verbal d'assemblée générale extraordinaire (le 30/11/2011)
Séparateur Geide édité le 29/12/2011

Paramètre 1 Greffe 7802

Paramètre 2 Numéro de gestion 1991B01231

Paramètre 3 Type de document ACTES

Paramètre 4 Millésime 2011

Paramètre 5 Référence document 146401

Paramètre 6 Nombre de pages 0

Paramètre 7 Mode de copie Avec écrasement

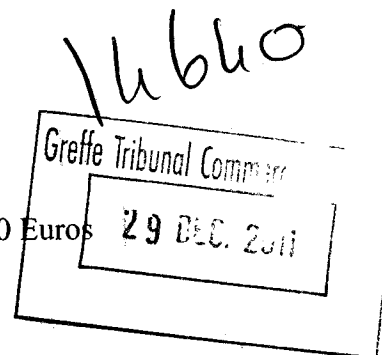
AF.R

Société Par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros

Siège social 28 rue de la Bretonnerie

95300 PONTOISE (Val d'Oise)

379 873 300 RCS PONTOISE



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,

et le trente novembre, à dix-neuf heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 novembre 2011.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Romain LEMAIRE préside la séance en qualité de président de la société.

Monsieur Julien LEMAIRE représentant la société GOLDFINGER est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 10.000 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La société VAL AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

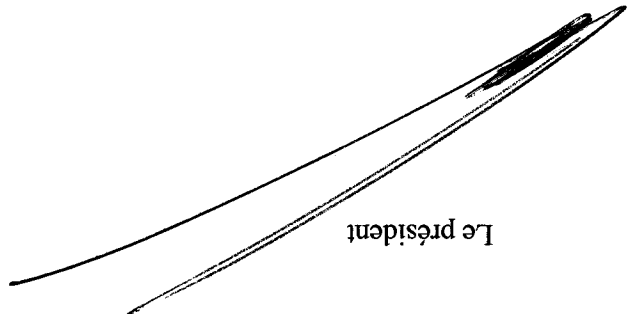
L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Le secrétaire



Enregistré à
Le 09/12/2011
Fonctionnement
Total liquidé
Montant reçu
L'Agent
SIE DE PONTOISE-OUEST
Bordereau n°2011/1 620 Case n°6
375 €
trois cent soixante-quinze euros
trois cent soixante-quinze euros
Pénalités :

Ext 5629

DUPLICATE
Emmanuel DUHAMEL
Agent des Impôts